

Modification n°3 du PLU de Niort

ENQUETE PUBLIQUE

Agrégation des courriels reçus entre le vendredi 22 octobre 2021 à 9h30 au mardi 23 novembre 2021 à 17h00

Courriel n°1 – Courriel de Marie-Elise Lorin reçu le vendredi 22 octobre 2021 à 17h58

Courriel n°2 – Courriel de Vincent Guérin-Rousteau reçu le vendredi 22 octobre à 22:15

Courriel n°3 – Courriel de Sébastien Mercier reçu le lundi 25 octobre 2021 à 11 :50

Courriel n°4 – Courriel d’Annie Aveline reçu le lundi 1er novembre 2021 à 14:19

Courriels reçus

***Entre le vendredi 22 octobre
2021 à 9h30 au mardi 23
novembre 2021 à 17h00***

Courriel n°1 – Courriel de Marie-Elise Lorin reçu le vendredi 22 octobre 2021 à 17h58

Bonjour Monsieur,

Si tout se passe bien, nous devrions devenir propriétaires le 3 décembre prochain de la parcelle AY606 dont l'adresse postale est 81, rue de la recouvrance à Niort.

Lorsque l'on entre par la rue de la recouvrance, cette parcelle comprend d'abord une grande surface de pelouse, sur laquelle sont plantés 2 cèdres en première limite extérieure. Puis, une maison d'habitation, derrière laquelle se trouve une terrasse.

Ensuite, en descendant quelques marches, une première terrasse naturelle, sur laquelle très peu d'arbres sont plantés, aucun d'entre eux n'étant vraiment remarquable.

Enfin un espace boisé s'étend jusqu'à la Sèvre (quai Métayer).

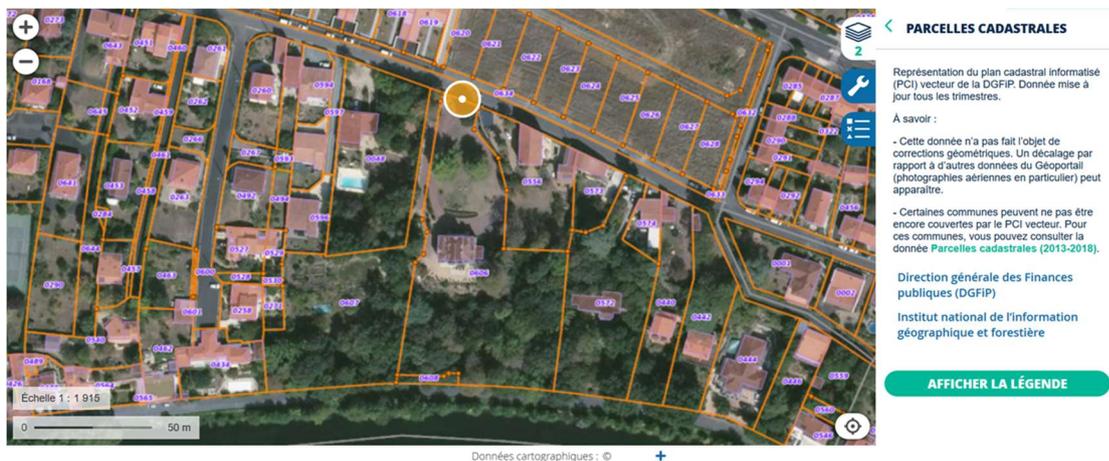
Nous avons découvert avec surprise que la quasi-totalité de la parcelle était classée en espace boisé classé, à l'exception d'un petit périmètre autour de la maison, alors que le bois n'est finalement que dans le contrefonds de la propriété.

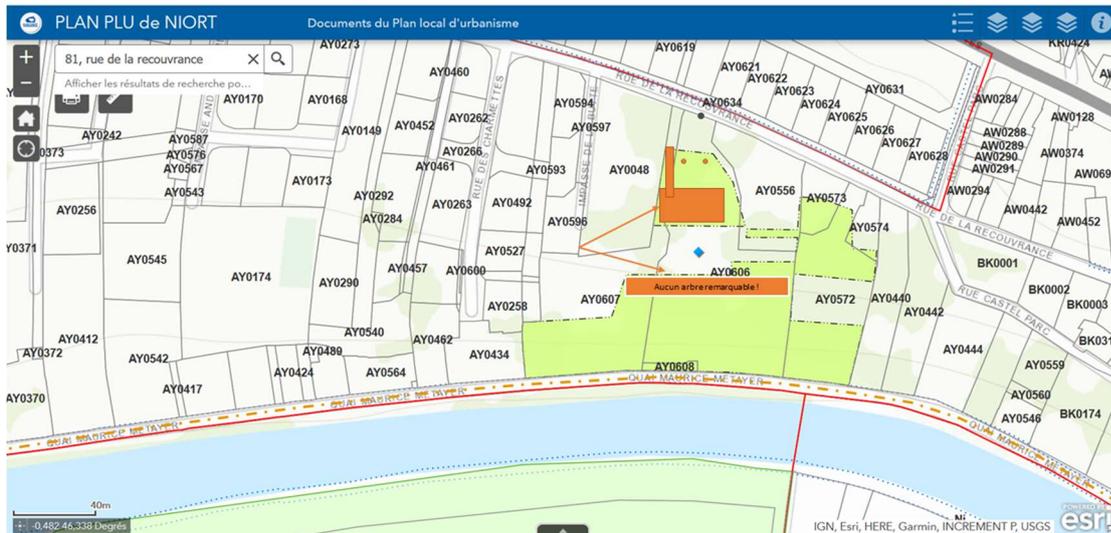
Nous souhaiterions demander au commissaire-enquêteur de reconnaître une erreur d'appréciation dans le classement de cette parcelle et de réexaminer ce dossier dans le cadre de la révision du PLU.

La propriétaire actuelle Mme Newman réside en Angleterre, mais si vous avez besoin de visiter le terrain, vous pourriez vous adresser à Mme Eva Vincent, de l'agence Leggett, qui dispose des clés.

Voici ses coordonnées : Eva VINCENT XX XX XX XX XX

De mon côté, je me tiens à votre disposition pour toute question,





Bien cordialement,

Marie-Elise Lorin, future propriétaire de la parcelle 0606, 81, rue de la recouvrance, Niort.

Marie-Elise Lorin
XXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXX

XX XX XX XX XX

Merci pour votre retour,

Voici donc mes observations :

A. Veiller à la possibilité de relier le centre-ville de façon directe et sécurisée à vélo. A ce jour l'avenue de Limoges n'est pas sécurisée pour les vélos. Et il n'existe pas d'itinéraire alternatif direct vers le centre-ville. Des logements supplémentaires apporteront nécessairement du trafic en plus sur cet axe. Permettre une alternative à l'usage de la voiture individuelle sera nécessaire si la ville souhaite atteindre ses objectifs en matière de déplacements doux.

B. Pour être conforme à la loi LAURE, le projet de franchissement des voies ferrées devra être accompagné d'un aménagement pour les modes doux. Prévoir donc dans les emplacements réservés la place nécessaire pour les accès / sorties de pistes cyclables s'avère donc nécessaire.

Bien à vous,

M. Guérin

Courriel n°3 – Courriel de Sébastien Mercier reçu le lundi 25 octobre 2021 à 11 :50

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si cette enquête concerne les communes de la CAN dont Frontenay Rohan Rohan ou juste Niort ?

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement.

Sébastien Mercier

De : enquete-plu-niort <enquete-plu-niort@agglo-niort.fr>

Envoyé : mardi 2 novembre 2021 14:09

Objet : RE: Enquête publique PLU

Bonjour,

L'enquête "Modification n°3 PLU de NIORT" ne concerne que la commune de NIORT
Toutes les pièces du dossier sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.niortagglo.fr/habiter-etudier/urbanisme/documents-durbanisme-en-vigueur/index.html>

vous arrivez ainsi sur la page "**DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR**"

en bas de page, **ouvrir** la rubrique "**Modifications/révisions de PLU**"

puis **dérouler** la rubrique jusqu'à "**Modification N°3 du PLU de Niort**"

vous pouvez prendre connaissance de toutes les pièces du dossier d'enquête (14 pièces).

Cordialement,

Gabriel DUVEAU

Commissaire enquêteur

Le mardi 2 novembre 2021 à 14:15

Bonjour,

Merci pour votre retour.

Cordialement.

Sébastien Mercier

XX XX XX XX XX

Bonjour Madame, Monsieur,

Ma parcelle KL291 se retrouve enclavée depuis le Plu 2016 car le chemin piétonnier longeant la rue de la Mirandelle à NIORT, me ferme le droit d'entrer et de sortir librement. La Mairie de Niort met des obstacles et m'interdit la construction de ce terrain qui est pourtant constructible, m'obligeant sans cesse à régler mes impôts fonciers, sans avoir l'avantage de le vendre.

D'autre part, l'exploitation agricole de M. Florent Simonnet (voisin exploitant sur terrains d'autrui) continue de traverser mon terrain avec son matériel agricole type tracteur ou remorque pour accéder plus facilement à sa culture située à l'arrière de ma parcelle. Je précise que cet agriculteur a déjà reçu des décisions du Tribunal de Niort (voir avec le Médiateur de Justice) pour avoir supprimé une partie du bornage et ainsi avoir cultivé sur mon terrain.

A la demande d'Agglo-Niort, nous avons équipé ce terrain du "tout-à-l'égout" qui ne sert plus à rien désormais, ajoutant des frais supplémentaires inutiles.

Je vous remercie d'étudier ce cas qui depuis bien longtemps me nuit ainsi qu'à la propriété individuelle.

Mme AVELINE Annie, ép. GARNIER

